



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

DECLARATION
DE LA CONFERENCE DES MINISTRES
DES PAYS AFRICAINS LS MOINS AVANCES

Préparatoire de la deuxième Conférence des Nations
Unies sur les pays les moins avancés

Adoptée à sa neuvième réunion

Addis-Abeba, 4 et 5 avril 1989

Préambule

1. Nous, ministres responsables du développement économique et de la planification des pays africains les moins avancés, réunis à Addis-Abeba les 4 et 5 avril 1989 à l'occasion de notre neuvième réunion, agissant au nom de nos gouvernements et de nos peuples dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, avons examiné les progrès accomplis dans l'application du nouveau Programme substantiel d'action.

2. Nous sommes vivement préoccupés par la détérioration de la situation socio-économique de nos pays, qui se caractérise par une croissance économique très faible et des progrès médiocres en matière de développement, avec pour conséquence une baisse persistante du revenu par habitant.

3. Nous sommes gravement préoccupés par la détérioration de l'environnement économique international, en ce qui concerne en particulier : a) la chute persistante des cours des produits primaires, qui nuit considérablement à nos recettes d'exportation; b) la baisse de l'aide extérieure globale, en particulier de l'aide publique au développement (APD) et le durcissement des conditions de l'assistance; c) l'alourdissement du fardeau de la dette; et d) l'aggravation de ce problème par de très mauvaises conditions climatiques et les problèmes liés aux réfugiés.

4. La combinaison de tous ces facteurs a porté de 21 à 28, en 1988, le nombre des pays les moins

avancés (PMA) africains et a conduit la plupart de nos pays au bord de l'effondrement économique, malgré tous nos efforts passés et actuels.

5. Nous réaffirmons avec force que nous sommes responsables au premier chef du développement de nos économies. C'est pourquoi, afin de rétablir la croissance et le développement, nous avons appliqué les réformes générales et les ajustements nécessaires, souvent douloureux.

6. Nous apprécions particulièrement la réaction de la communauté de donateurs qui a fourni l'aide nécessaire aux pays nécessitant des secours d'urgence et a appuyé les activités de redressement et de reconstruction prévues dans nos programmes d'ajustement ou de redressement économique.

7. Nous sommes toutefois alarmés de constater que l'esprit qui prévalait à la Conférence de Paris de 1981 sur les pays les moins avancés n'a pas été pleinement maintenu. Les engagements de la communauté internationale n'ont pas été tenus et les réalisations sont loin d'être à la hauteur de nos attentes. C'est ce que nous avons fait prévaloir dans notre "Mémorandum" présenté en septembre 1985 au Groupe intergouvernemental d'experts de la CNUCED sur les PMA, consacré à l'examen global à mi-parcours du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80.

8. En dépit des développements décevants ci-dessus, nous réaffirmons notre attachement au nouveau Programme substantiel d'action, qui reste un cadre valable pour la prise de mesures par les PMA eux-mêmes et au niveau international afin d'apporter les changements nécessaires à l'amélioration du niveau de vie des populations des PMA.

9. En conséquence, nous nous réjouissons de la tenue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui procédera à un examen global du nouveau Programme substantiel d'action, et examinera, mettra au point et adoptera des politiques et mesures appropriées, tant au niveau national qu'international, afin d'accélérer le processus de développement des pays les moins avancés pendant les années 90, conformément aux objectifs socio-économiques nationaux à long terme et aux dispositions de la résolution 42/177 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1987. C'est la tenue de cette importante réunion qui nous a conduits à élaborer la présente déclaration, dans l'espoir que la communauté internationale considérera les propositions qu'elle contient comme un cadre adéquat propre à apporter les changements nécessaires dans les PMA africains.

10. Le taux de croissance économique des PMA africains a baissé pendant les années 80 à cause de l'aggravation de la crise économique et des effets des calamités et catastrophes naturelles, en particulier la réapparition de la sécheresse après 1982. Le taux de croissance annuel moyen du PIB global n'a été que de 0,99 %, en termes réels, pendant la période 1981-1984, contre 2,5 % pour la période 1975-1980. Après l'amélioration de la pluviosité, en 1985, qui s'est traduite par un net redressement de la production agricole, principale source de valeur ajoutée pour la majorité des PMA africains, le taux de croissance du PIB s'est situé à 3,8 % en 1985-1986, puis à 3,6 % en 1986-1987, pour tomber cependant à 2,1 % en 1987-1988. Quant au PIB par habitant, il est tombé d'une moyenne de 236,7 dollars des Etats-Unis pendant la période 1980-1984 à 220,9 dollars en 1987-1988 pour l'ensemble des PMA.

11. Le nouveau Programme recommandait pour les PMA un taux de croissance annuel minimum de 4 % pour le secteur de l'agriculture pendant les années 80, objectif que le groupe des PMA africains n'a atteint qu'en 1986, avec une augmentation annuelle de la production agricole de 6,1 %.

12. Le secteur manufacturier n'a enregistré en valeur ajoutée qu'une augmentation annuelle moyenne de 2,4 % entre 1980 et 1986, moyenne qui est tombée à 0,4 % en 1987. A cause des difficultés croissantes à importer des matières premières, des pièces de rechange et du matériel, du fait du manque de devises, le taux d'utilisation de la capacité industrielle a été très faible et même, dans certains cas, il a fallu fermer des établissements industriels.

13. La détérioration rapide du secteur extérieur des PMA africains pendant les années 80 a eu un effet négatif sur leurs structures économiques déjà fragiles. La contraction de la demande mondiale de produits primaires, souvent due à des politiques protectionnistes, jointe à la chute des cours des produits de base, a eu pour effet de réduire sensiblement les recettes d'exportation. C'est pourquoi les PMA africains ont connu des problèmes chroniques de balance des paiements.

14. Le problème de la dette des PMA africains s'est considérablement aggravé au cours des années 80. Évaluée à 13,3 milliards de dollars en 1980, la dette extérieure totale des 28 PMA africains, y compris les encours des crédits du FMI, avait atteint 40 milliards 160 millions de dollars à la fin de 1987. En moyenne, les paiements au titre du service de la dette représentaient environ 10 % du PIB combiné du groupe des PMA pendant la période 1981-1988.

15. De nombreux PMA africains ont été gravement touchés par la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles. En 1983-1984, 16 PMA sur les 24 pays africains les plus gravement touchés étaient lourdement tributaires de l'aide alimentaire. En 1985, les seules importations de vivres ont absorbé plus de 25 % du total des recettes d'exportation des PMA africains touchés.

II. Application du nouveau Programme substantiel d'action dans les PMA africains

16. Au chapitre premier du nouveau Programme substantiel d'action, les PMA étaient appelés à adopter des politiques et mesures appropriées, et notamment à mobiliser des ressources intérieures, pour exécuter leurs programmes de développement. Depuis 1981, tous les PMA africains ont pris d'importantes mesures de réforme pour relancer leur économie. Pour améliorer la production agricole, en particulier les cultures vivrières, les prix à la production ont été systématiquement révisés à la hausse et, afin de stimuler les agriculteurs, les intrants de base ont été fournis à temps. Les entreprises publiques, qui constituent une charge pour le budget de l'Etat, ont été privatisées ou des mesures ont été mises en place pour accroître leur efficacité. S'agissant de la mobilisation des ressources intérieures, les taux d'intérêt ont été réaménagés pour encourager l'épargne intérieure et des mesures ont été prises pour élargir l'assiette fiscale. On s'est efforcé de réduire le déficit budgétaire en gelant ou en réduisant l'emploi dans le secteur public.

17. Les difficultés persistantes de paiements extérieurs auxquelles se heurtaient les PMA africains ont amené un certain nombre d'entre eux à adopter

des mesures de stabilisation à court terme. L'absence d'une perspective à long terme bien articulée dans les trains de mesures prescrits par le FMI a aggravé le risque de négliger les infrastructures et autres facteurs structurels, ce qui a gravement entravé la croissance économique à long terme. De surcroît, les programmes n'ont pas été suffisamment financés par les donateurs, en partie à cause de l'arrêt des décaissements à mi-parcours dans les cas où les PMA ne peuvent satisfaire les conditionalités et les critères d'efficacité, ou si le droit d'accès aux ressources du Fonds leur est refusé à cause de leurs arriérés. En conséquence, la suspension des décaissements des ressources et le temps perdu à renégocier les accords ont réduit l'efficacité et hypothéqué les perspectives de succès.

18. Au niveau régional, en tant qu'Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les PMA ont adopté le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990, en juillet 1985 et, en juin 1986, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, pour faire face à la crise économique du continent. Les objectifs et priorités énoncés dans ces programmes vont dans le sens de ceux du nouveau Programme substantiel d'action. Des mesures appropriées ont été adoptées afin d'appliquer judicieusement ces programmes, encore qu'avec des moyens propres et externes très limités.

19. Conformément aux paragraphes 110 et 111 du nouveau Programme, tous les PMA africains ont désigné des centres de coordination nationaux, généralement les ministères de la planification et du développement économique, afin d'assurer la coordination de l'aide au développement et autres mesures d'appui internationales et de coordonner

l'aide avec les donateurs pour le compte du gouvernement. Les dispositifs administratifs nécessaires ont été institués pour s'occuper de la coordination interne et des consultations avec les donateurs. Les plans de développement ont été réaménagés, les priorités redéfinies et les projets d'investissements publics conçus de façon réaliste conformément à la capacité d'absorption des PMA. Certains plans et programmes de développement ont servi de base au dialogue politique à l'occasion de tables rondes et de réunions de groupes consultatifs organisées par les PMA pour mobiliser les ressources extérieures.

20. En 1981, le coût total des projets et programmes de développement national soumis par 21 PMA africains à la Conférence de Paris était de 133 milliards de dollars (aux prix de 1980) pour la période 1981-1990, dont 60 % ou 81 milliards constituaient l'élément de financement extérieur. Avec l'adjonction de 5 pays africains en 1982, la CEA évaluait le financement extérieur requis pour appuyer le nouveau Programme dans les 26 PMA à 96,5 milliards de dollars, soit un flux annuel d'au moins 8,6 milliards pendant la période 1981-1987. Le total des apports financiers nets, y compris les ressources en faveur du Mozambique et de la Mauritanie, récemment ajoutés à la liste des PMA, ne s'élevait en moyenne qu'à 4 milliards 970 millions de dollars entre 1981 et 1987, ce qui est bien en deçà de l'aide extérieure annuelle minimum de plus de 10 milliards de dollars qu'exige une transformation profonde de l'économie des PMA.

21. Il était proposé dans le nouveau Programme que les donateurs visent à consacrer 0,15 % de leur PNB aux PMA au titre de l'aide publique au développement, ou à doubler pour 1985 leur APD

totale à ces pays par rapport aux chiffres de 1975-1980. D'une manière générale, l'APD du Comité d'aide au développement (CAD) a stagné à 0,08 % du PNB pendant la période 1980-1985. Toutefois, depuis 1981, quelques donateurs n'ont cessé de dépasser ce seuil et certains ont enregistré des progrès importants. D'autres donateurs du CAD, qui n'avaient accepté ni l'objectif ni le calendrier, restent cependant à la traîne. A titre de comparaison, les flux d'APD de l'OPEP, en pourcentage du PIB des donateurs, ont dépassé l'objectif fixé dans le nouveau Programme pendant la période 1981-1987.

22. Il est stipulé au paragraphe 70 du nouveau Programme substantiel d'action que la bonne exécution du Programme exigera des améliorations substantielles des pratiques et de la gestion en matière d'assistance, et en particulier la fourniture d'une aide sous forme de dons et de prêts à des conditions extrêmement libérales. Depuis 1981, la part de l'APD à des conditions libérales du CAD dans le total du flux de ressources vers les PMA a régulièrement augmenté - sauf en 1982 et en 1984 - et, en 1986, cette part était de 91 %. L'élément dons de l'aide à des conditions libérales du CAD est passé de 86 % en 1981 à 89 % en 1986. La norme de 86 % fixée par le CAD pour les PMA a été observée pour la plus grande partie de l'assistance bilatérale fournie par les pays membres de l'OCDE.

23. Nous sommes reconnaissants aux organismes chefs de file, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, pour l'appui financier et technique qu'ils ont fourni aux PMA africains en organisant des tables rondes et des réunions de groupes consultatifs. Cependant, certains pays n'ont pas encore été en mesure d'organiser ces réunions et nous engageons

donc les organismes chefs de file à faire preuve de dynamisme à cet égard.

24. Nous sommes également reconnaissants à la communauté des donateurs pour sa participation aux réunions d'évaluation tenues à ce jour. Les donateurs ont continué de se montrer très critiques à l'égard des priorités en matière de projets et de la capacité d'absorption des PMA concernant les programmes d'investissements publics. Cependant, le dialogue politique a conduit à une meilleure compréhension des cadres macro-économiques des PMA et a instauré une meilleure appréciation de leurs besoins en matière d'aide. Dans l'ensemble, les annonces de contributions à moyen terme ont été suffisantes et sont venues s'ajouter à des crédits à court terme à décaissement rapide et à une aide à l'importation pour les pays appliquant des mesures d'ajustement. Le décaissement effectif des crédits d'assistance a cependant été plutôt lent et insuffisant par rapport aux exigences des programmes d'investissements publics, ce qui a nui à l'exécution des programmes ainsi qu'à la croissance économique et aux perspectives de développement dans tous les PMA africains.

25. Nous constatons avec satisfaction que certains donateurs ont pris des mesures dans le contexte de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, par exemple en annulant la dette au titre de l'APD ou en prenant des mesures d'allègement équivalentes en faveur d'un certain nombre de PMA africains.

26. D'une manière générale, les dispositions du chapitre II relatives aux mesures d'appui au niveau international sont loin d'être intégralement respectées. Il s'agit des éléments suivants : a) objectifs

d'aide financière de l'APD bilatérale; b) augmentations suffisantes de l'allocation aux PMA de programmes d'aide multilatérale; c) création de nouveaux mécanismes visant à accroître les transferts financiers vers les PMA; d) amélioration des modalités de l'aide; e) amélioration des mesures et pratiques commerciales en vigueur (telles que protectionnisme, accords sur les produits de base, compensation au titre des déficits dans les recettes à l'exportation); f) élimination des goulets d'étranglement dans les transports et les communications; et g) transfert et mise au point de technologies.

27. L'expérience décevante des années 80 ne fait que renforcer la nécessité de procéder à une évaluation et à un examen global du nouveau Programme et d'étudier, formuler et adopter, aux niveaux national et international, des politiques et mesures appropriées pour accélérer le processus de développement dans les PMA au cours des années 90, conformément aux objectifs socio-économiques nationaux à long terme.

III. Politiques et mesures proposées pour les années 90

A. Programme d'action immédiate, 1991-1993

28. Les économies des PMA africains sont extrêmement fragiles, vulnérables et davantage exposées aux chocs extérieurs, à la sécheresse et aux catastrophes naturelles que celles des autres pays en développement. Compte tenu de l'expérience des années 80, il est devenu impératif de lancer un Programme d'action immédiate pour la période 1991-1993, qui soit partie intégrante du Programme global d'action pour les années 90, et qui porte sur la mise en place d'un système de planification

préalable des situations d'urgence, le redressement et la reconstruction de leurs économies, tout en sauvegardant l'exécution des plans et programmes de développement à moyen et à long terme. Ses principaux éléments devraient être les suivants :

1. Mesures au niveau national

29. Les PMA africains continueront d'appliquer les mesures macro-économiques et sectorielles nécessaires afin de réaliser un redressement satisfaisant et d'ouvrir la voie à une croissance et à un développement auto-entretenu, ce qui implique, au niveau national, une gestion macro-économique efficace et notamment la mobilisation et l'utilisation efficiente des ressources financières, humaines et matérielles.

30. Au niveau sectoriel, l'accent sera mis sur les éléments suivants :

a) Redressement et reconstruction du secteur alimentaire et agricole : Combinaison de stimulants et, en particulier, des prix à la production rémunérateurs et un accès aisé des agriculteurs au crédit; développement et soutien des petites exploitations; extension des superficies cultivables au moyen de programmes d'irrigation à petite échelle et grâce à des régimes fonciers appropriés; mesures adéquates en vue du développement des sous-secteurs de l'élevage, des pêches et de l'exploitation forestière; mise au point et application de technologies appropriées dans le secteur; recherche agricole appliquée, notamment mise au point de variétés de cultures vivrières à haut rendement et xérophiles; amélioration des services de vulgarisation; protection de l'environnement, en particulier par des mesures

de conservation des sols et de lutte contre la désertification, etc.;

b) Mesures de relance du secteur industriel : Développement des industries d'appui à l'agriculture et renforcement des relations interindustrielles verticales; développement des petites et moyennes entreprises et autres industries fondées sur les ressources autochtones; restructuration du secteur, notamment diversification des exportations; et amélioration des capacités de gestion;

c) Remise en état des infrastructures et de l'équipement existants : Routes, en particulier voies de desserte, matériel de transport; amélioration des infrastructures et services de communication dans le contexte du Réseau panafricain de télécommunications (PANAFTEL) et du Programme régional africain de communication par satellite (RASCOM);

d) Mesures visant à améliorer la gestion économique et financière : Libéralisation des politiques de prix et des circuits de commercialisation; politiques financières et budgétaires et application d'autres instruments financiers et monétaires appropriés;

e) Mesures concernant la mise en valeur et l'utilisation efficace des ressources humaines : Visant essentiellement les techniciens et dirigeants des niveaux moyen et supérieur, et les autres compétences indispensables dans le processus de développement;

f) Intégration des femmes : Renforcement des mesures visant à intégrer les femmes dans le processus de développement et à assurer la mobilisation et la participation de l'ensemble de la population dans le processus de développement.

2. Mesures au niveau international

31. Il est demandé à la communauté internationale de soutenir le Programme d'action immédiate, en adoptant les mesures fondamentales suivantes :

a) Fourniture d'une aide d'urgence et prise en charge de toutes les dépenses afférentes à la gestion des opérations de secours menées en cas de crises alimentaires et autres;

b) Dans l'esprit de la réunion des sept principaux pays industrialisés, tenue à Toronto en juin 1988, et des autres nouvelles initiatives internationales sur la dette du tiers monde, l'annulation totale des obligations au titre du service de la dette extérieure des PMA africains;

c) Volume adéquat d'aide financière sous la forme de dons en fonction des besoins immédiats identifiés, y compris le financement compensatoire de la balance des paiements au titre des déficits d'exportation;

d) Augmentation de la part allouée aux PMA africains par les institutions multilatérales de financement, dont l'Association pour le développement international (AID), le Mécanisme spécial en faveur de l'Afrique subsaharienne, le Programme spécial d'action de la Banque mondiale, de création récente, et le Mécanisme d'ajustement structurel élargi (MASE) du FMI. Les ressources devraient être aisément accessibles et dégagées sans conditions. Il faudrait augmenter les décaissements des institutions financières multilatérales de façon à accroître sensiblement les décaissements nets en faveur des PMA africains;

e) Une plus grande souplesse et une augmentation de la part des ressources destinées aux PMA africains dans le cadre des mécanismes existants de financement compensatoire des déficits d'exportation et un meilleur accès de leurs produits primaires d'exportation aux marchés des pays industrialisés; la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires.

B. Programme global d'action pour les années 90

32. Les objectifs du nouveau Programme substantiel d'action, consistant notamment à introduire de profonds changements structurels dans les PMA africains n'ont pas été pleinement réalisés. En plus des contraintes d'ordre structurel, d'autres facteurs ont contribué au repli des années 80, tels que la sécheresse persistante; la détérioration des termes de l'échange; le faible niveau des recettes d'exportation; la fuite des capitaux et l'insuffisance de l'aide publique au développement et des autres flux de ressources; et l'augmentation des obligations au titre de la dette extérieure. Tous ces facteurs restent les principaux obstacles au développement des PMA, si bien que les objectifs du nouveau Programme d'action resteront valables au moins pendant la durée des années 90. Les objectifs du nouveau Programme d'action ne sont hors d'atteinte ni pour les PMA africains ni pour la communauté internationale et il convient de n'épargner aucun effort pour les réaliser au cours des années 90.

33. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption du Programme global d'action pour les PMA pour les années 90, dont le thème central est la réduction de la pauvreté et la satisfaction des besoins essentiels des populations des PMA. Un tel programme doit être fondé sur des obligations mutuelles et sur

l'engagement de la communauté internationale et des PMA eux-mêmes de créer un environnement propice au redressement et au développement auto-entretenus.

1. Mesures au niveau national

34. Les PMA réaffirment qu'ils sont les responsables au premier chef de leur développement global. Il leur revient donc de concevoir, d'élaborer et d'appliquer au niveau national des politiques macro-économiques, dans le cadre d'objectifs économiques et sociaux nationaux visant une transformation structurelle profonde des économies des PMA dans les années 90.

35. Les PMA africains doivent appliquer les mesures d'ajustement nécessaire sur la base du cadre africain de rechange des programmes d'ajustement structurel qui est axé sur les objectifs de transformation structurelle et de développement à long terme.

36. Les PMA doivent élaborer et appliquer des programmes et projets conduisant au développement de leur capacité de production et permettant d'accroître sensiblement leur revenu afin de fournir, sur le plan intérieur, un niveau de vie minimum acceptable pour leurs populations.

37. Des efforts concertés doivent être déployés en vue d'améliorer le potentiel de planification et la capacité des PMA de formuler et d'appliquer leurs plans et programmes.

38. Les pays les moins avancés doivent mobiliser et utiliser de façon efficace leurs ressources locales et doivent notamment promouvoir la mise en valeur et l'utilisation efficace des ressources humaines.

39. Nous renouvelons notre appui au "Plan régional alimentaire pour l'Afrique", afin non seulement d'atteindre l'objectif d'autosuffisance alimentaire, mais également de dégager des surplus adéquats, dans le cadre d'une stratégie de planification préalable des crises alimentaires et de programmes sous-régionaux et régionaux de sécurité alimentaire. Le pivot de ces programmes devrait être un programme global comprenant la production, la transformation, la distribution et la commercialisation des produits alimentaires et agricoles; il devrait être soutenu par des investissements adéquats dans des programmes d'irrigation, et les institutions d'appui à l'agriculture, l'amélioration des services de vulgarisation, une combinaison de stimulants aux agriculteurs; la mise au point et l'application de technologies appropriées; et l'éducation et la formation.

40. Nous souscrivons à la proclamation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement industriel de l'Afrique pour les années 90. Le programme de cette Décennie devrait mettre l'accent sur la mise en place d'une infrastructure industrielle solide, avec des liens importants avec le secteur agricole, afin d'assurer l'exploitation maximale des matières premières locales. La priorité doit être donnée au développement et à la promotion des petites et moyennes entreprises et autres industries basées sur les ressources autochtones, et à la stimulation des activités du secteur non structuré.

41. Nous souscrivons également à la proclamation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique pour les années 90. Le programme de la Décennie devra surtout porter sur le développement d'un

potentiel autochtone de construction et d'entretien de tous les modes de transport et infrastructures de communications, afin de faciliter la distribution et la commercialisation des biens et services. En particulier, il faudra développer les systèmes de transport multimodal afin de faciliter le commerce de transit des PMA africains enclavés et insulaires.

42. Compte tenu du potentiel énergétique considérable des PMA africains, il convient de tout mettre en oeuvre en vue d'explorer et d'exploiter les ressources énergétiques, en particulier les sources d'énergie renouvelables.

43. Nous réitérons notre engagement à supprimer l'analphabétisme; à fournir des soins de santé primaires pour tous; à promouvoir la pleine intégration de la femme dans le processus de développement et la participation de la population des PMA au processus de développement.

2. Mesures au niveau international

44. L'environnement international défavorable dans les années 80 a aggravé le problème des ressources des PMA africains : insuffisance des flux d'aide publique au développement; contraction de la demande et diminution des prix des produits de base avec pour effet un niveau extrêmement bas des recettes d'exportation; renforcement du protectionnisme; manque de souplesse des mécanismes de financement compensatoire des recettes d'exportation; et augmentation des obligations au titre du service de la dette extérieure. L'aide internationale dans ces domaines au cours des années 90 devra être souple et adaptée aux efforts globaux de développement des PMA.

45. Il est demandé instamment à la communauté internationale de soutenir sans réserve et de façon effective le Programme global d'action en faveur des PMA pour les années 90 et d'accorder une aide financière aux PMA à des niveaux et à des conditions qui répondent aux besoins de leur développement à court et à long terme. Les donateurs devraient admettre que les objectifs d'aide, qui seront fixés à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, constituent le minimum nécessaire à la menée à bonne fin du Programme.

46. A titre prioritaire, la communauté internationale devrait i) appuyer les efforts déployés par les PMA pour équilibrer aussi bien le volet intérieur que le volet extérieur de leurs économies; ii) aider à maximiser l'utilisation de la capacité de leurs unités de production; iii) appuyer leurs efforts visant à accroître la production alimentaire par habitant; iv) compte tenu des problèmes auxquels les PMA se heurtent en matière d'énergie, fournir une assistance financière et technique pour les travaux de recherche, de prospection et de mise en valeur relatifs aux ressources énergétiques.

47. Les institutions d'aide multilatérale compétentes devraient étudier de nouveaux mécanismes et de nouvelles dispositions en vue de susciter un accroissement des transferts de capitaux vers les PMA. Le soutien à la balance des paiements et au budget ne doit pas être utilisé pour imposer des conditions résultant en coûts sociaux et politiques qui éloignent les PMA de leurs grands objectifs de développement.

48. Nous reconnaissons que certains PMA africains ont conclu avec le FMI des accords en vigueur jusqu'au début des années 90 et nous demandons instamment au FMI de réviser constamment les

principes qui fondent ses conditions pour refléter les priorités sociales, économiques et politiques des PMA africains compte tenu du cadre africain de rechange des programmes d'ajustement structurel pour le redressement et la transformation socio-économiques.

49. Tous les pays donateurs sont vivement engagés à prendre des dispositions en vue d'accorder aux PMA une aide publique au développement (APD) sous la forme de subventions et à leur consentir des prêts à des conditions au moins aussi libérales que celles des prêts accordés par l'AID. En outre, ils devraient d'urgence prendre des mesures pour octroyer une APD, des prêts et des subventions aux PMA sans discrimination, pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide et pour supprimer les délais entre la prise d'engagement et les paiements.

50. Pour ce qui est des mesures commerciales, les pays développés devraient faire le nécessaire pour développer les exportations des PMA et en particulier faire bénéficier ces exportations d'un meilleur traitement dans le cadre du Système généralisé de préférences en ayant pour objectif de leur fournir un accès en franchise de droits, assouplir les exigences des règles d'origine et supprimer les barrières non tarifaires en ce qui les concerne et faciliter l'adhésion des PMA à des accords et des ententes dans le cadre de négociations commerciales multilatérales.

51. S'agissant du financement compensatoire des déficits des PMA à l'exportation, les pays développés devraient améliorer les programmes bilatéraux et multilatéraux du Stabex concernant l'importation de produits primaires provenant des PMA africains.

52. Dans le cadre du financement compensatoire du FMI, il faudrait envisager des dispositions spéciales prévoyant une couverture totale des déficits à l'exportation, des subventions pour le paiement des intérêts sur les tirages non réglés et une période de remboursement de 10 ans avec une période de franchise de cinq ans.

53. Dans le cadre de la coopération économique Sud-Sud et dans l'esprit de l'autosuffisance collective, les pays en développement qui sont en mesure de le faire devraient fournir aux PMA une assistance dans les domaines suivants :

a) Traitement préférentiel, dans le cadre du Système généralisé de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), des importations en provenance de PMA africains;

b) Mise en valeur des potentialités de production des PMA, notamment de production alimentaire et énergétique et de production de biens manufacturés;

c) Fourniture, à des conditions préférentielles et à un coût minimum, des résultats de mises au point scientifiques et technologiques répondant aux besoins du développement des PMA;

d) Promotion et développement de co-entreprises mettant en jeu un transfert d'équipement et de technologie, dans le cadre d'accords bilatéraux à long terme ou d'arrangements spéciaux.

54. La communauté internationale devrait accorder une aide financière et matérielle substantielle aux PMA exposés aux catastrophes naturelles en vue de compléter les efforts des pays frappés par ces catastrophes.

55. Nous chargeons les secrétariats de la CEA et de l'OUA, en collaboration avec la CNUCED, d'établir le cadre nécessaire à des négociations interrégionales entre tous les PMA au sujet de l'ordre du jour de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et d'informer les PMA des autres régions de cette aspiration. En particulier, les réunions des experts gouvernementaux des pays donateurs et des institutions d'aide financière et technique bilatérale, auxquelles seront présents des représentants des PMA, qui doivent se tenir à Genève du 22 au 31 mai 1989, la réunion du Groupe intergouvernemental de la CNUCED sur les PMA (comité préparatoire de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA), qui doit se tenir à Genève du 26 mars au 6 avril 1990, ainsi que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, devant se tenir à Paris du 3 au 14 septembre 1990, fournissent une excellente occasion d'adopter une position commune au sujet des politiques et mesures nationales et internationales propres à accélérer le développement des PMA pendant les années 90.

IV. Conclusions

56. Nous, ministres responsables du développement économique et de la planification des pays africains les moins avancés, réaffirmons une fois de plus avec force que la responsabilité première du développement global de nos pays incombe au premier chef à nos gouvernements. Nous sommes résolus à poursuivre nos efforts pour introduire les mesures d'ajustement nécessaires au rétablissement de la croissance et du développement.

57. Nous engageons cependant la communauté internationale à tenir ses engagements. A cet égard,

le Programme d'action immédiate proposé pour 1991-1995 dans le cadre du programme de la Décennie des années 90 constitue l'ensemble de mesures minimum qui doit permettre à nos pays de se relever suffisamment et de jeter les bases d'une croissance et d'un développement économiques auto-entretenus. Les mesures à prendre sont à la portée de la communauté internationale et nous ne doutons pas qu'elle réagira positivement.

58. Enfin, nous sommes convaincus que le succès de toutes stratégies et politiques découlant de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA pendant les années 90 sera fonction d'engagements s'étayant les uns les autres et de la volonté de la communauté internationale et des PMA eux-mêmes de créer un environnement propice au redressement et à une croissance économique et à un développement autonomes. Cette coopération en matière de développement doit viser essentiellement à élever le niveau de vie de l'ensemble de la population.